

Avis de concours

Avocat ou avocate en droit du travail

MISSION DU SPGQ

Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres. Il constitue un outil collectif de réflexion, d'action et de promotion pour l'ensemble des professionnelles et professionnels salariés relevant directement ou indirectement de l'État québécois dans les secteurs public, parapublic, péripublic et municipal. Le Syndicat s'efforce aussi d'aider les travailleuses et travailleurs moins favorisés, de lutter contre les inégalités et de favoriser la solidarité sociale. (*Source : Statuts et règlements, SPGQ – juillet 2015*)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur ou de la directrice des relations du travail, la personne supporte l'équipe de conseillères et conseillers en relations du travail relativement à l'application et à l'interprétation des lois, des règlements, des directives et des procédures principalement liés au monde du travail. Aussi, elle applique et interprète les conventions collectives pertinentes. Elle exerce aussi un rôle-conseil en matière juridique auprès du comité exécutif et de la direction du syndicat. Elle peut agir, lorsque requis, comme procureur. Elle fournit, sur demande, des opinions et des avis juridiques.

Responsabilités

- Agir à titre de personne-ressource principalement auprès des conseillères et des conseillers en relations de travail dans l'analyse et le traitement des dossiers qui ont une portée juridique ;
- Interpréter les lois, les règlements, politiques et procédures ;
- Collaborer avec les personnes conseillères au sein de son service et les supporter dans la réalisation de leurs tâches ;
- Procéder à diverses recherches et rédiger des avis et des opinions juridiques ou d'autres documents juridiques, tels que des contrats ;
- Assumer un rôle-conseil auprès du comité exécutif et de la direction générale du syndicat ;
- Exercer toute autre tâche à la demande de son supérieur.

Profil recherché

La personne titulaire de ce poste doit se distinguer par son jugement, sa rigueur et ses habiletés rédactionnelles et communicationnelles. Elle sait écouter et conseiller ses collègues de manière posée et réfléchie en comprenant bien les implications légales, humaines, stratégiques et administratives de ses conseils. Elle est reconnue pour son esprit collaboratif et son savoir-être. C'est une personne orientée vers l'action et les résultats. Elle est polyvalente, possède une excellente capacité d'analyse et de synthèse et un bon sens de l'initiative. De plus, elle possède un sens aigu des responsabilités et de l'engagement ainsi qu'une bonne capacité d'adaptation.

Exigences du poste

- Formation universitaire en droit ;
- Membre en règle du Barreau du Québec ;
- Expérience d'au moins cinq (5) ans en droit du travail ;
- Connaissance des conventions collectives et de l'environnement des relations du travail dans le secteur public québécois ;
- Expérience en négociation de convention collective ;
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de recherche et de travail en équipe ;
- Excellente capacité rédactionnelle et grande facilité à communiquer ;
- Autonomie et initiative ;
- Expérience de travail dans un contexte syndical constitue un atout ;
- Bonne maîtrise de la suite Office.

Compétences clés

- Vision et pensée stratégiques ;
- Jugement ;
- Facilité à composer efficacement avec une grande variété de dossiers ;
- Esprit d'équipe ;
- Orienté vers l'action et la performance ;
- Savoir accompagner (*coaching*) ;
- Sens de l'initiative et polyvalence ;
- Sens de l'analyse et de synthèse ;
- Communication (écrite et orale) et relations interpersonnelles ;
- Gestion de soi, adaptabilité et rigueur.

Lieu de travail

Québec ou Montréal, avec déplacements occasionnels entre ces villes et ailleurs au Québec exceptionnellement.

Statut

Ce poste est ouvert au personnel du SPGQ et à tout membre du SPGQ ayant obtenu sa permanence ou à toute personne provenant de l'externe. La personne choisie sera nommée par le conseil syndical sur la recommandation du comité de sélection.

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle est libérée de son travail à temps complet pour assumer ses fonctions. Elle conserve la possibilité de réintégrer son emploi chez son employeur d'origine en vertu des dispositions de la convention collective intervenue entre le SPGQ et cet employeur. À compétence égale, la priorité sera accordée à une personne qui est membre du SPGQ.

Conditions de travail

À son entrée en fonction, l'avocat ou l'avocate en droit du travail deviendra membre du SEESOCQ.

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle continue de recevoir son traitement de base de son employeur d'origine et reçoit un traitement additionnel du SPGQ selon l'échelon qu'elle détient à son arrivée au SPGQ jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle de traitement prévu à la convention collective du SEESOCQ, soit 93 635 \$ (en révision).

Si la personne choisie provient de l'externe, elle se verra offrir un échelon salarial correspondant à la reconnaissance de l'expérience pertinente à l'emploi jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle de traitement prévu à la convention collective du SEESOCQ, soit 93 635 \$ (en révision).

Pour postuler (date limite le 21 décembre 2017)

Transmettre votre curriculum vitae à l'attention de Sophie Savage, Action Compétence cabinet conseils RH & recrutement, à l'adresse de courriel suivante : SSavage@ActionCompetenceRH.com

Prenez note que seuls les candidates et candidats sélectionnés seront contactés.

Autres renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sophie Savage au 418 682-3003.

Important : Prendre note que les candidatures reçues à ce concours font l'objet d'une présélection de la part d'un comité de sélection. Cette présélection s'effectue sur la base des documents soumis seulement. Les candidates et candidats doivent s'assurer de transmettre un dossier complet. Seuls les candidates et candidats présélectionnés seront contactés pour une entrevue.